

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Centre commercial E. LECLERC
Extension hypermarché et galerie marchande
Saint Étienne de Fontbellon (07200)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFIA HOLDING

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Claude MANENT

RCS / SIRET

3 8 7 0 2 0 5 2 2 0 0 0 3 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	SDP créée : 4 105 m ² < 10 000 m ² ; (SDP totale future : 24 537,1 m ²) 5 ha < terrain d'assiette = 6,1 ha < 10 ha Surface de plancher créée : 4 105 m ² < 40 000 m ²
30	Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire : installations sur ombrières d'une puissance d'environ 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'agrandissement et en l'amélioration du centre commercial E. Leclerc existant : - Abandon de l'activité de restauration liée à la cafétéria au profit de l'extension intra-muros de la surface de vente de l'hypermarché de 383 m², de la réalisation d'un espace culturel de 851 m² ; agrandissement et réaménagement de la galerie marchande (réaménagement et création de boutiques 251 m² de surface de vente, brasserie), modification de ses accès par la réalisation de nouveaux sas et réfection partielle des façades Sud-Est et Nord-Est. - Création de réserves en R+2 au sud-ouest du bâtiment existant et réalisation d'un local attenant aux laboratoires en façade Nord-Ouest ;
- Modification des extérieurs et des aménagements paysagers : déplacement de la distribution FOD pour redessiner en partie le parking (diminution de la surface d'emprise du parking et du nombre total de places (5 places) : 29 places supprimées dont 21 transformées en espaces verts, et 24 places créées en revêtement perméable Ecominéral) ; - Mise en place d'ombrières supports de panneaux photovoltaïques au Sud-Est du parc de stationnement existant ;
- Complément de rétention des eaux pluviales : bassin de rétention à ciel ouvert pour l'extension située au sud-ouest, toiture végétalisée de la nouvelle réserve, transformation d'une partie du parking existant en revêtement perméable Ecominéral.
Le projet implique la démolition d'une bâtisse (située au sud-ouest) ainsi que des terrasses de la cafétéria et de leurs pergolas.

4.2 Objectifs du projet

Depuis son ouverture en 1971, le centre commercial E. Leclerc de Saint-Etienne-de-Fontbellon apporte un réel service de proximité aux habitants et contribue à l'animation commerciale de la commune ainsi que de l'agglomération albenassienne et des communes rurales environnantes.

Les objectifs du projet sont de :

- Maintenir et renforcer l'animation commerciale d'Aubenas ;
- Moderniser le cadre d'achat et mieux accueillir la clientèle ;
- Favoriser l'accès à la culture et l'animation locale ;
- Développement durable (implantation d'une centrale photovoltaïque sur ombrières, amélioration des performances environnementales du bâtiment, renouvellement du matériel énergivore par des équipements plus économes, limitation de l'emprise des aires de stationnement (réduction), plantation d'arbres, baisse de la surface imperméabilisée).

Le projet vise d'abord à offrir plus de confort à la clientèle et aux salariés, et non à développer les gammes de manière importante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois : extension des réserves à l'angle Ouest du bâtiment, agrandissement du bâtiment à l'angle Est du bâtiment au droit de la cafétéria actuelle, création d'ombrières à l'angle Sud du terrain avec panneaux photovoltaïques, démolition des aménagements intérieurs de la cafétéria, création d'une surface d'Espace Culturel sur l'emprise de l'ancienne cafétéria, modification des boutiques dans la galerie marchande existante, création d'une brasserie, des boutiques supplémentaires et agrandissement du mail dans l'emprise de la réserve N°4.

Phase 1 : démolition de la bâtisse et construction des réserves ;

Phase 2 : extension galerie marchande dans les réserves existantes ;

Phase 3 : fermeture de la cafétéria, extension du bâtiment, création de l'espace culturel et extension de l'Hypermarché.

Réalisation des travaux extérieurs (photovoltaïque - FOD – aménagements extérieurs, pendant les phases 2 et 3)

Durant les travaux, le centre commercial continuera à fonctionner. Tout sera mis en place pour ne pas gêner les clients.

La SAS Sofia Holding souhaite adopter une charte « CHANTIER VERT ». Le rôle joué par les entreprises est un point important qui a conduit le Maître d'Ouvrage à prendre notamment le management environnemental du chantier comme critère de sélection des entreprises qui seront de préférences locales.

Pour le chantier, il sera demandé aux entreprises d'être attentives aux aspects suivants (cf annexe Volontaire n° 2) :

- économiser les ressources naturelles : énergie, eau, sol, matières premières ;
- limiter les pollutions de l'air, de l'eau et des sols ;
- réduire les nuisances sonores ;
- favoriser une meilleure prise en compte entre le bâtiment et son environnement proche ;
- conserver la biodiversité et les équilibres écologiques ;
- assurer des conditions de vie saines et confortables à l'intérieur des bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre commercial est accessible pour les automobilistes soit par :

- l'un des deux giratoires aménagés sur la route d'Alès au Nord et au Sud du parc de stationnement ;
- un accès/sortie sur la route d'Alès, au centre du parc de stationnement (sortie possible uniquement vers le Sud) ;
- l'arrière du centre commercial, en empruntant la voie qui relie la route d'Alès, au centre-ville et aux équipements sportifs de la commune. Ces entrées débouchent sur le parking qui fait face au bâtiment. Le parc de stationnement proposera 807 places de stationnement (17 places PMR, 4 places véhicules électriques et 7 places familles nombreuses). 17 places dédiés aux 2 roues seront aménagées. 99 places seront pourvues de panneaux photovoltaïques sur ombrières, destinés à l'autoconsommation. La clientèle, qui se déplace à pied, peut accéder au centre commercial sans difficulté, les voies publiques étant équipées de trottoirs. Des passages piétons sont aménagés au niveau des différents giratoires situés route d'Alès.

Des cheminements piétons, le long du Crédit Agricole ainsi qu'entre le centre commercial et la mairie, permettent de passer de la voie publique au centre commercial en toute sécurité. Ce dernier est équipé de passages piétons et marquages au sol pour que les personnes circulant à pied puissent accéder au parvis du centre commercial en toute sécurité. Le site est desservi par les transports en commun, grâce à l'arrêt « Cimetière » implanté face au site. Les circuits livraisons poids-lourds sont différenciés des autres circulations. Le centre commercial est doté de deux aires de livraison. Chacune d'entre elles est équipée de deux quais de déchargement. L'aire de livraison située sur le côté gauche est dédiée aux produits secs. Elle accueille les véhicules les plus importants (semi-remorques) et est accessible directement depuis le giratoire Sud de la route d'Alès. L'aire de livraison située à l'arrière du bâtiment est dédiée aux produits frais. Elle accueille essentiellement des petits camions et des camionnettes. Elle est directement accessible depuis le giratoire Nord de la route d'Alès. La circulation y sera organisée à sens unique. Les camions la quitteront donc par le giratoire Sud de la route d'Alès. La galerie marchande est livrée directement par de petits camions et camionnettes depuis le parc de stationnement, le matin avant l'ouverture au public. Les déchets susceptibles d'être recyclés font l'objet d'un tri et d'un traitement au travers de filières spécialisées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière de l'opération	61 501 m ²
S.D.P totale existante ; SDP supprimée ; S.D.P créée ; SDP totale future	20658,1m ² ;226m ² ;4105m ² ;24537,1m ²
Hauteur de l'extension projet	10 m
Nbre de places de parking : actuel ; futur - surface parking : actuelle ; future (hors loi Alur)	812 ; 807 - 23 204,20 m ² ; 22 880 m ²
Parking Ecominéral projet (nombre de places)	3 024 m ² (377)
Hauteurs ombrières projet : point haut , point bas	5,73 m ; 3,91 m
Surface photovoltaïque (puissance)	2 170 m ² (env. 250 kWc)
Espaces verts aménagés actuels ; futurs ; toiture végétalisée projet	6 773 m ² ; 4 964 m ² ; 1 010 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre commercial E.Leclerc
route d'Alès - quartier les Champs
07200 SAINT-ETIENNE-DE-
FONTBELLON

Plan du cadastre mis en annexe vol 1

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 22' 56" 8. Lat. 44° 35' 54" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le centre commercial E. Leclerc de Saint-Etienne-de-Fontbellon a ouvert ses portes en 1971. Il est composé actuellement d'un hypermarché, d'une galerie marchande comprenant une Cafétéria, d'une distribution de FOD et d'un parking. Un Crédit Agricole est présent sur le site à l'extérieur. Il a fait l'objet de plusieurs autorisations de permis de construire. La dernière date du 19 janvier 2010 (PC N° 007 231 09 D0022) - Extension de surface de vente, galerie marchande et réserves - création des quais de livraisons au sud-ouest, stationnements, bassin de rétention.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à l'est du site à environ 1,8 km. Elles sont situées sur la commune. - ZNIEFF type 1 (820030017) "Ripisylve et lit majeur de l'Ardèche" ; - ZNIEFF type 2 (820002843) "Ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents (ligne, baume, drobie, chassezac)"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche du site se situe à environ 2 km à l'est et sud-est. Il s'agit du "rivière Ardèche" (id 3800416).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional "Monts d'Ardèche" (id : FR8000041) se situe à environ 2 km à l'ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée actuellement par un PPBE. Les RD104 et 579 sur la commune ont fait l'objet de cartes stratégiques de bruit 2012. Elles sont concernées par l'arrêté départemental de classements sonores (RD104 cat.3 - 100 m ; RD 579 cat. 4 - 30 m). Les secteurs affectés par le bruit n'atteignent pas le site. La route d'Alès qui longe le site est classée cat.3 (100 m) sur le plan de zonage du PLU. Le secteur affecté par le bruit de l'av de la gare sur Aubenas atteint la commune au nord mais pas le site
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR Inondation de l'Ardèche et du Bourdary a été approuvé par la commune le 10 août 2010. Le site est localisé en dehors du zonage réglementaire du PPRI. Une partie du site est concernée par l'enveloppe approchée d'inondation potentielle des cours d'eau Directive Inondation 2011, toutefois le secteur ne fait pas partie d'un TRI. Le site fait partie du secteur où des règles relatives à la gestion des eaux pluviales ont été établies. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à environ 2 km à l'est et 9 km au sud. Il s'agit du site Natura 2000 Dir Habitats (ZSC, SIC, pSIC) FR8201657 " Moyenne vallée de l'Ardèche et ses affluents, pelouses du plateau des Gras", qui se situe en limite Est de la commune. A environ 10 km à l'ouest, se trouve le site Natura 2000 Dir Habitats (pSCI, SCI or SAC) "Cévennes ardèchoises " (FR8201670).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches se situe à environ 12 km. Au nord : Rocher du fromage à Antraigue-sur-Volane. A l'est : Balmes de Montbrun à Saint Gineys en Coiron.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du trafic lié au projet a potentiellement un impact sur les nuisances sonores. Le projet va augmenter les débits ruisselés des eaux pluviales. Cette augmentation sera maîtrisée par les dispositifs de gestion des eaux pluviales mis en place. De plus, une partie importante du parc de stationnement sera transformée en revêtement perméable de type Ecovégétal minéral®. La surface en revêtement perméable s'élèvera à 3.024 m² (environ 30 % de la surface de parking). La toiture de la nouvelle réserve sera végétalisée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur l'espace déjà aménagé du centre commercial et sur des parcelles support d'une bâtisse et de son jardin privatif.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site sont actuellement soumises à déclaration (alimentaire, lait, installations de réfrigération-climatisation, de chargement de véhicules citernes - fioul domestique). Le centre est répertorié dans l'Irep. Dans le cadre du projet, l'aire de chargement de FOD va être déplacée et va passer de 2 à 1 piste (12 m3/h). Le stockage (169 tonnes) et le dépotage sont inchangés. Une déclaration de modification a été déposée (2017/0167). Une déclaration de modification sera transmise pour les autres installations si nécessaire. Pas de Seveso dans le secteur. Pas d'installation nucléaire à moins de 20 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remontée de nappes dans les sédiments : semble être en zones de sensibilité moyenne à forte. Une étude des sols sera réalisée. Retrait-gonflement des argiles : site en zone d'aléa faible. Le projet en tiendra compte par des fondations adaptées. Risque sismique de niveau 2 (faible). Ruissellement des eaux pluviales et débordement des cours d'eau : le site se situe en dehors de zones de risque du PPRi mais il se situe dans le bassin versant du Bourdary ou des règles relatives à la gestion des eaux pluviales ont été établies. Réalisation d'un bassin de rétention et revêtement perméable sur une partie du parking.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires pour ce type de projet sont liés à l'augmentation du trafic induit (sur voiries et parking) qui a un impact sur la qualité de l'air, le bruit et les eaux de ruissellement. Les eaux de ruissellement de la zone d'extension (sud-ouest) et de l'aire de chargement du FOD seront pré-traitées avant rejet dans le réseau public. Toutes les mesures seront prises pour limiter le bruit des installations techniques et des livraisons. Toutes les mesures seront prises également lors du chantier : charte "chantier vert". Une étude "amiante" est en cours pour les démolitions.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du lundi au vendredi : une moyenne de 277 véhicules par jour en plus ; 37 le vendredi et 46 le samedi à l'heure de pointe du soir. L'impact du projet sur les flux de véhicules existants sera faible. Pas de trafic livraisons supplémentaire lié à l'augmentation de la capacité de stockage. Seules les 3 nouvelles boutiques entraîneront des livraisons supplémentaires (3 petits camions et 3 camionnettes). cf annexe V 4. Le chantier induira du trafic supplémentaire. L'installation photovoltaïque induira très peu de trafic (lié à son entretien).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- En période de chantier, les nuisances sonores seront limitées par la mise en place d'un "chantier vert". - En période d'exploitation, le trafic des véhicules clients, des livraisons et les installations techniques peut être source de bruit. Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact sonore du projet (cf annexe volontaire 2)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de l'ensemble commercial n'est pas source de nuisances olfactives en raison de son activité qui génère principalement des déchets de type emballages cartons ou plastiques. Pour les laboratoires (hypermarché), les poubelles sont stockées dans des locaux dédiés en attendant leur enlèvement. Toutefois, l'installation de chargement de FOD peut être source d'odeurs (événements). La nouvelle installation avec récupération des vapeurs supprimera ce risque. Dans le cadre du chantier, toutes les mesures seront prises pour limiter les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En ce qui concerne la phase travaux (temporaire), l'étude des sols qui sera réalisée dans le cadre du projet le déterminera.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé dans un milieu urbain duquel émergent différentes sources lumineuses. Aucune nouvelle enseigne lumineuse ne sera installée. L'éclairage extérieur est étudié pour qu'il n'y ait pas de sources directes dirigées vers le public ou le voisinage. La luminosité sera également limitée afin de ne pas représenter une pollution nocturne trop importante. Les enseignes sont et seront éteintes à 23 H.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phases exploitation et travaux, les rejets polluants dans l'air seront liés au trafic supplémentaire des véhicules générant des gaz de combustion sur les voiries et les aires de stationnement. On peut également noter les rejets liés à l'installation éventuelle de roof-top alimentés en gaz pour le mode chauffage. La nouvelle installation de distribution de FOD permettra de limiter les rejets. Les travaux (phase temporaire) sont également susceptibles d'émettre des poussières. Toutes les précautions seront prises pour les limiter.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux EU et EP sont séparatifs et raccordés aux réseaux publics. Les eaux usées issues des laboratoires et aires de lavage sont pré-traitées par des bacs à graisse. Un bassin de rétention EP est présent au sud-est du site. Les eaux issues des voiries et des surfaces imperméabilisées du projet d'extension (sud-ouest) seront dirigées vers un bassin de rétention avant le réseau public. L'aire de distribution de FOD sera équipée d'un séparateur à hydrocarbures. Les eaux de toiture de l'extension (hors nouvelle réserve) seront envoyées directement au réseau public. Une partie sera collectée pour l'arrosage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période temporaire de chantier : déchets liés au chantier de construction et de démolition. Ils seront gérés dans le cadre de la charte "chantier vert" (cf annexe volontaire n°2). Une étude amiante est en cours.</p> <p>En phase d'exploitation : - déchets propres à l'activité commerciale (cartons de livraison, films plastiques, palettes de bois cassées, déchets alimentaires) ; - déchets banals en mélange (poubelles de bureaux, du parking...) ; - déchets liés à l'entretien des installations techniques et des installations de pré-traitement (évacuation dans les filières appropriées).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des périmètres de protection de patrimoine. Les aménagements sont réalisés sur et en continuité des installations existantes. Une attention particulière est accordée à l'architecture des bâtiments et des ombrières (support des panneaux photovoltaïques) et aux matériaux utilisés. Le terrain conservera globalement sa configuration actuelle. Seules la bâtisse et une partie de son jardin seront remplacées par la future réserve. L'aménagement paysager s'attachera à former un écrin et un masque végétal en périphérie du site notamment au sud-ouest et au sud-est (végétaux, mur).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet est situé en zone Ui du PLU de Saint-Etienne-de-Fontbellon. La zone Ui correspond aux zones urbaines de la commune, à vocation d'activités commerciales... Seul le projet d'extension de la réserve est situé en dehors des zones déjà aménagées du centre commercial, sur une partie de parcelle occupée par une bâtisse et son jardin privatif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les modifications de l'altimétrie du terrain, la prise en charge des écoulements par le réseau et les nouvelles imperméabilisations seront responsables d'une augmentation des débits ruisselés à l'état projet. Le surplus de ruissellement sera compensé par un ouvrage de rétention d'un volume de 86 m³. Le degré de protection du bassin sera de l'ordre du cinquantennal. En cas d'évènement exceptionnel, les eaux surverseront sur la voirie. Les eaux pluviales des voiries du projet d'extension seront prétraitées avant rejet dans le réseau public. Les eaux pluviales de toiture de l'extension (hors nouvelle réserve) seront évacuées dans le réseau collectif (débit de fuite : 87 l/s). Une partie sera collectée dans une cuve de 60 m³, destinée à l'arrosage. Une partie du parking total sera en revêtement perméable et la toiture de la nouvelle réserve sera végétalisée. Les risques de nuisances sonores au voisinage liées aux livraisons seront limités : moteurs des appareils et véhicules de livraison mis en service seulement lorsque nécessaire ; arrêt des véhicules pendant les déchargements, portes des réserves fermées... Pour compenser l'abattage des arbres présents dans le jardin, et accompagner les futures voiries et installations, un aménagement paysager formant un écrin et un masque végétal en périphérie sera réalisé, ainsi qu'un complément des massifs déjà présents en bordure de voie. Le chantier sera régi par la charte "chantier vert". L'amélioration de l'isolation du bâtiment et l'utilisation de matériels moins énergivores vont permettre de conduire à l'amélioration environnementale. Le maître d'ouvrage a prévu d'utiliser ces panneaux photovoltaïques en autoconsommation ce qui participera à la réduction sensible des consommations électriques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet, le site conservera globalement sa configuration existante. Seule l'extension de la réserve est réalisée sur une bâtisse et une partie de jardin. Les panneaux photovoltaïques seront installés sur le parking existant et ne sont donc pas consommateurs d'espace. Le projet se situe en zone Ui du PLU de la commune, qui est une zone à vocation commerciale. L'extension de la réserve se situe en continuité du bâtiment existant. Le projet a fait l'objet d'une étude hydraulique et d'une notice sur la maîtrise énergétique. L'impact sur le trafic a été évalué. Le projet a été étudié de façon à donner au site une qualité architecturale et paysagère, tant dans le choix des essences que dans le réaménagement du couvert végétal. La couronne périphérique du projet sera traitée avec un soin particulier. Environ 30% de la surface de parking sera en revêtements perméables (rénovation et création). La surface imperméable est diminuée par rapport à l'existant (-1215 m²).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire n°1 - "Présentation du projet - plans ..." se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°2 - "Présentation du projet - notices" se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°3 - "Protections, risques et nuisances sur le site" se rattachant à la partie 5. "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
Annexe volontaire n°4 - "Impact du projet sur les flux de circulation" se rattachant à la partie 6. "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"
Annexe volontaire n°5 - Etude hydraulique (Ingerop - février 2018), se rattachant à la partie 6. "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Etienne de Fontbellon

le,

24/04/2018

Signature

